



# ESPOIR-CFDJ

PROJET ASSOCIATIF 2019-2024



# PROJET ASSOCIATIF

2019-2024

# SOMMAIRE

PREAMBULE	P2
UNE VISION PARTAGEE PAR LES ACTEURS D'ESPOIR-CFDJ	P3
UNE HISTOIRE PLUS QUE CENTENAIRE	P4
LES OBJECTIFS ET LES MOYENS D'ACTION D'ESPOIR-CFDJ	P6
LES VALEURS PARTAGEES PAR LES ACTEURS D'ESPOIR-CFDJ	P7
DES FORCES ASSOCIATIVES	P9
UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION, SOURCE D'INSPIRATION ET D'INNOVATIONS	P10
EN RESUME : DES FORCES ET DES FAIBLESSES	P12
DES AMBITIONS AUX ENGAGEMENTS	P13

## PREAMBULE

**Sans que la loi y oblige, mais pour être en harmonie avec une démarche associative qui l'incite à affirmer et assumer clairement ses caractéristiques, ses perspectives concrètes et ses utopies, l'Assemblée générale du 11 juin 2019 de l'association ESPOIR-CFDJ a adopté, à l'initiative du Conseil d'administration, le présent Projet Associatif à échéance 2024.**

Ce Projet Associatif a pour ambition d'**explicitier la vision de l'association ESPOIR-CFDJ.**

Ce Projet Associatif précise et dynamise **l'identité d'ESPOIR-CFDJ** à travers ses valeurs, son histoire, ses forces, ses évolutions face à son environnement, ses ambitions et les moyens de réaliser ses engagements.

Ce Projet Associatif est à **destination des administrateurs, des salariés, des personnes accueillies et accompagnées, ainsi que des pouvoirs publics appelés à mobiliser ESPOIR-CFDJ et que de l'ensemble de ses partenaires.**

Ce Projet Associatif est le **socle de l'écriture des projets d'établissements et de services** dans le cadre de leurs missions légales et réglementaires.



## UNE VISION PARTAGÉE PAR LES ACTEURS D'ESPOIR CFDJ

Nous sommes une association soucieuse de son autonomie décisionnelle, laïque, responsable, ancrée dans les territoires et agissant au cœur d'un écosystème citoyen pour garantir les droits des personnes et se mettre au service de l'intérêt général.

Nous avons la volonté de nous inscrire dans des logiques de protection globale de l'environnement et de la diversité des êtres qui l'habitent.

Nous sommes promoteurs d'une éducation pensée et agie en coopération, considérée comme un bien commun, qui sécurise les enfants et les jeunes tout en favorisant leur émancipation.

Par nos engagements, nous voulons être des acteurs de la société de demain, particulièrement grâce à l'impact de notre travail auprès des enfants et des jeunes.



## UNE HISTOIRE PLUS QUE CENTENAIRE...

**ESPOIR-CFDJ se prévaut d'une double filiation, celle de l'Enfance au Grand Air (EGA), association philanthropique née le 5 août 1914, et celle des Centres Familiaux de Jeunes (CFDJ), œuvre d'Education Populaire créée en 1935, toutes deux en Région Parisienne. Un couple, Louis et Marie-Madeleine Revon, membres très actifs des deux Associations, est à l'origine du rapprochement et de la fusion des deux associations.**

- La Première Guerre mondiale a conduit EGA à répondre à des besoins vitaux immédiats : soupes populaires et foyer d'accueil pour enfants et adultes. Elle obtient la Reconnaissance d'Utilité Publique le 27 janvier 1923.
- En 1935, sont créés à Paris, par Mme Revon et sous l'égide de **l'abbé Viollet**, les Centres Familiaux de Jeunes. Les activités de ces Centres visent à la promotion d'une culture populaire et ouverte à tous, sans distinction d'opinion, de religion ou d'origine.
- La guerre vient bousculer les activités des deux associations, et des restructurations s'imposent à la sortie de celle-ci. Mr Revon propose alors la fusion des deux associations. L'association ainsi reconstituée choisit de conserver le nom CFDJ-Centres Familiaux De Jeunes. C'est à l'instigation du **juge des enfants Jean Chazal de Mauriac**, un des pères de l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante, et avec le soutien actif de la municipalité de Vitry, que l'association décide d'y ouvrir un Centre de semi-liberté pour adolescents, un des premiers en France.
- À partir de 1950, les acquis pratiques et théoriques construits par et avec **Jo Finder et Stanislas Tomkiewicz** auprès des jeunes ont été très importants pour l'association. Ils ont été établis dans l'esprit de l'ordonnance de 1945 : primauté de l'éducatif, adaptation de l'institution au public, promotion de la singularité et de la créativité des jeunes.

## ...UNE HISTOIRE PLUS QUE CENTENAIRE

- A partir des années 1960, l'association connaît un réel développement et s'adapte, au fur et à mesure de leur apparition, aux nouveaux modes d'accueil et d'accompagnement des jeunes. C'est d'abord un autre Centre de semi-liberté pour les plus jeunes, encore scolarisés, qui est créé à Vignely, près de Meaux. De ce foyer émergeront ensuite un service d'accueil familial, puis des appartements éducatifs.
- En 1963, le CFDJ hérite du beau mot d'«ESPOIR». Quelque temps plus tard, l'association reprend le dispensaire Saint Vincent qui prendra le nom de Centre de santé Saint Vincent.
- Le premier service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) s'ouvre à Paris en 1970. En 1985, ESPOIR-CFDJ crée, à la demande de la municipalité de Rungis, un Service d'Accueil, d'Orientation et d'Hébergement d'Urgence sur le Marché d'Intérêt National (MIN) pour répondre à des besoins très spécifiques à ce lieu.
- Avec l'ouverture du Club des Planètes à Paris dans les années 1960, l'association s'engage dans la prévention spécialisée qui se développera dans les années 1970 dans le Val de Marne et dans les années 2000 en Seine et Marne.
- L'association a toujours su se montrer réactive et engagée dans la recherche des meilleures réponses possibles aux problèmes rencontrés par les jeunes. Ainsi sa capacité d'innovation l'amène-t-elle à la création de structures aussi diversifiées que les Accueils de Jour à Alfortville et à Créteil, le Point Accueil Ecoute Jeunes à Créteil, l'Intervention Sociale en Commissariat en Seine et Marne. Des initiatives des salariés comme le « Camion-crêpes » témoignent de cette capacité d'innovation. La création de l'AFAC (Association Faire Apprendre Construire) pour développer des chantiers éducatifs donne à ESPOIR CFDJ la possibilité d'œuvrer dans le domaine de l'insertion professionnelle. Elle intègre le Service Educatif Nord de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Seine-et-Marne. L'année 2015 est marquée par la création de l'AEMO-Renforcée.
- En intégrant, en 2014, l'association Jeunes Errants de Seine-et-Marne, ESPOIR-CFDJ s'engage dans l'accueil de Mineurs Etrangers Non accompagnés, un investissement prolongé par la création de Cap ESPOIR (2014) et du DAMIE (2016).
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la fusion avec l'association des Fermiers de la Francilienne ouvre des perspectives nouvelles de développement et d'actions dans l'accueil de personnes sous mains de justice, l'éducation au développement durable et la promotion de la citoyenneté.



# LES OBJECTIFS ET LES MOYENS D'ACTION D'ESPOIR-CFDJ

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1923.

**« L'Association ESPOIR-CFDJ a pour objectifs, dans tous les domaines sociaux et éducatifs, hors de toute préoccupation politique ou confessionnelle :**

- d'être au service de jeunes et de familles en grande difficulté, ou en voie de l'être, mais aussi de majeurs défavorisés, rejetés, exclus ;
- d'aider à l'éducation, la réinsertion sociale de ces personnes, à partir notamment d'accompagnement et de prise en charge en internat ou hébergement spécialisé, en milieu ouvert, en placement familial, en prévention spécialisée, en accueil de jour, en médecine préventive ;
- d'être attentif aux évolutions de la question sociale et aux dysfonctionnements, afin de proposer et de mettre en œuvre des réponses nouvelles et adaptées, nécessaires à la cohésion sociale ». *(Extrait de l'article 1 des statuts de l'association)*

**Pour réaliser son action, l'Association ESPOIR-CFDJ gère des établissements, services et activités, parmi lesquels :**

- des établissements destinés à l'accueil et l'hébergement d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ;
- des services d'accueil familial ;
- des services missionnés pour travailler auprès de jeunes migrants ;
- des services de mesures éducatives en milieu ouvert ;
- des services et équipes de Prévention spécialisée ;
- des structures de soutien à l'enfant, à l'adolescent et à sa famille ;
- des consultations spécialisées (accompagnement juridique, soutien face aux souffrances psychiques) ;
- des fermes pédagogiques ;
- des chantiers éducatifs et un soutien à l'insertion par l'activité économique ;
- d'accueil de personnes sous-main de justice.

PROJET ASSOCIATIF 2019-2024

# DES VALEURS PARTAGEES PAR LES ACTEURS D'ESPOIR-CFDJ

## Respect

**Toute personne a droit à un respect inconditionnel**, quels que soient son âge, son sexe, sa santé physique ou mentale, sa religion, sa condition sociale ou son origine culturelle. Le respect des personnes se manifeste, à travers l'accueil et l'accompagnement, par la bienveillance et la bienveillance.

**Le respect des personnes, c'est aussi celui de leur altérité et de leurs idées**, ce qui suppose d'entretenir avec elles des relations marquées par la confiance mutuelle, l'altruisme et la solidarité.

**Le respect des personnes, c'est encore celui des droits fondamentaux de la personne** tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, dans la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 (et ratifiée par la France en 1990) et dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie introduite par la loi du 2 janvier 2002.

## Altérité

**Vivre l'altérité** se traduit par une ouverture à l'autre. C'est se penser « soi-même comme un autre », prendre en compte le fait que tout « autre » est un être unique, différent, singulier et légitime à l'être.

Prendre en considération l'altérité des personnes accueillies et accompagnées – enfants et parents – c'est avoir le souci concret de leur participation à la maîtrise de leur vie. C'est aussi veiller au cas par cas à ce que chacun puisse développer cette altérité au contact d'ESPOIR-CFDJ.

L'altérité permet donc de s'enrichir des différences et des similarités des uns et des autres, notamment dans une perspective de protection sociale mutuelle, de complémentarité et d'interdépendance féconde.

## DES VALEURS PARTAGEES

### Coopération

La coopération, c'est d'abord **faire projet commun** et œuvre commune au sein de l'association.

C'est aussi **activer la cohérence** entre les acteurs, notamment à l'échelle du territoire de vie ou d'hébergement des personnes, ce qui implique d'évaluer en permanence avec tous (associations, partenaires, enfants ou jeunes, parents) le processus et les résultats du projet.

### Citoyenneté

**Porter la valeur de la citoyenneté, c'est d'abord prendre en compte l'individu** comme un sujet de droit et réaffirmer qu'il est une personne à part entière.

La citoyenneté de l'enfant ou du jeune se construit et se pratique au fur et à mesure de l'avancée en âge et en discernement, et c'est à ce titre et en ce sens qu'elle doit être accompagnée par les adultes.

La question essentielle du libre arbitre et du développement du libre arbitre est intrinsèquement liée à la citoyenneté. Ainsi, par exemple, la citoyenneté rejoint-elle la laïcité dans le sens où elle se manifeste par le respect de la liberté de conscience, de la liberté de pratiquer ou non une religion.

Promouvoir la citoyenneté a aussi comme enjeu majeur de garantir le droit des personnes auprès desquelles l'association est mobilisée : les informer sur l'ensemble de leurs droits, veiller à leur accès aux droits communs et à leur mise en œuvre, leur assurer un accompagnement humain et juridique.

Promouvoir la citoyenneté c'est enfin construire des plaidoyers associatifs pour être acteur du débat public.

### Intérêt général

**Porter comme valeur l'intérêt général**, c'est se mettre au service du plus grand nombre. C'est donc aider les plus fragiles en les soutenant et en les accompagnant individuellement, mais contribuer également à plus de justice sociale en intervenant sur les causes de leur fragilité. C'est aussi agir ensemble dans le souci de l'avenir partagé et du développement durable de toutes les ressources en présence. C'est enfin élargir notre champ de vision en agissant localement avec une pensée globale, y compris transnationale.

## DES FORCES ASSOCIATIVES

L'association ESPOIR-CFDJ est forte de son héritage culturel et historique.

Elle a montré sa capacité à rebondir et à traverser les épreuves du temps. C'est un acteur de la protection de l'enfance reconnu sur le territoire francilien.

Elle s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires, des savoir-faire nombreux et une diversité d'établissements et de services, atouts majeurs de transversalité, de croisement des regards et d'accompagnement global des publics.

Forte de ses capacités de réactivité et d'innovation, elle reste ouverte à des problématiques nouvelles et propose des solutions expérimentales.

Elle s'appuie sur une gouvernance administrative qui est à la fois organisée entre un siège et des délégations de compétences territoriales et modernisée avec le souci de répondre au mieux et au plus près aux besoins de personnes accueillies et accompagnées. Tout en gérant avec rigueur les fonds publics qu'elle reçoit, elle entend se donner des marges de liberté et de créativité par une trésorerie sécurisée et le développement de ressources autonomes.

Elle affirme collectivement le droit des personnes. Cela se traduit par la volonté de prendre en considération l'individu dans sa globalité, en intégrant tous ses environnements actuels et tous ses devenirs possibles, d'étayer son autonomisation et l'exercice de sa "capacitation" et d'encourager toutes formes de prise de responsabilités permettant à la relation d'aide et d'accompagnement de favoriser le développement de son pouvoir d'agir. Cette approche nécessite de s'appuyer sur les connaissances expérientielles des personnes, sur leurs compétences et sur leurs ressources propres.



PROJET ASSOCIATIF 2019-2024

# UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION, SOURCE D'INSPIRATION ET D'INNOVATIONS

Le Projet Associatif d'ESPOIR-CFDJ doit prendre en compte les évolutions des contextes dans lesquels il s'inscrit.

**Le contexte économique est manifestement** fragilisé, et il invite les structures associatives à réfléchir à **des modèles économiques innovants** et visant une plus grande autonomie financière. Ce contexte fait aussi émerger de nouvelles volontés **d'engagements solidaires et de mécénats** que les associations doivent capter et accompagner.

**Le contexte sociétal, en mutation**, se caractérise par de fortes évolutions des publics accueillis et accompagnés, mais aussi par des dispositions émergentes à de nouvelles formes d'engagement citoyen.

L'intrication des caractéristiques économiques, résidentielles, éducatives, sanitaires, psychologiques s'observe sur fond de **transformations complexes des structures familiales** (fragilisation des couples conjugaux, foyers monoparentaux, familles recomposées, reconnaissance de l'homoparentalité).

Des besoins sociaux en partie inédits apparaissent avec l'accueil croissant de Mineurs non accompagnés (MNA) et, plus généralement, de flux migratoires impliquant des jeunes adultes et des familles. Ils font obligation à des acteurs comme ESPOIR-CFDJ de développer **de nouvelles mobilisations et de nouveaux partenariats** tout en s'appuyant sur les connaissances expérientielles des personnes, sur leurs compétences et sur leurs ressources.

Véritables leviers d'amélioration du capital humain des associations, de nouvelles formes d'engagement civique et citoyen se manifestent chez les jeunes, pendant que les seniors sont de plus en plus longtemps actifs dans la vie sociale et, notamment, associative. Le renforcement du bénévolat est aussi une piste de développement pour ESPOIR-CFDJ pour accompagner les activités des établissements et initier des projets de terrain.

**Le contexte politique, institutionnel et législatif en fluctuation constante, à tout le moins insécurisant**, invite quant à lui : d'une part, à toujours s'adapter aux évolutions des politiques sociales, éducatives, socio-éducatives et, localement, aux changements d'interlocuteurs ; d'autre part, à rester vigilant sur les écarts entre les évolutions politiques et les pratiques afin de rester capable de porter des plaidoyers.

## UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION, SOURCE D'INSPIRATION ET D'INNOVATIONS

La **logique de « parcours »** (éducatif, social, de formation et d'autonomisation) portée par les politiques publiques nous invite tout particulièrement à nous repenser au sein des réseaux d'acteurs auxquels nous participons. Il est devenu indispensable de connaître l'environnement local des services et des établissements de l'association. La cartographie de l'écosystème des autres acteurs locaux est un support pour identifier et développer des **partenariats et des coopérations nouveaux**, répondre au plus près aux besoins multiples et complexes des personnes accueillies et accompagnées et pour inscrire l'ensemble des acteurs de l'association ESPOIR-CFDJ dans des logiques de parcours partagés.

**La numérisation croissante, voire invasive, des supports d'échanges** caractérise aussi le nouveau contexte des relations sociales, éducatives et institutionnelles. Le numérique devient un **nouveau territoire d'action** tant sur le plan de l'accès aux droits, du développement de nouvelles façons d'échanger, de communiquer et de travailler que sur le plan de la prévention des risques émergents associés à ses mésusages, notamment chez les enfants et les jeunes (captation par les réseaux sociaux, cyber- harcèlements, complotisme).

**Le contexte de notre action est enfin marqué par la question du développement durable.** L'accompagnement de personnes (mineures/majeures en détresse ou en difficulté) passe, en partie, par la transmission de valeurs et de savoir être. On parle de « bienveillance » et de « prendre soin », et cela passe aussi par le respect de l'environnement. Il importe de rechercher des moyens pour que, au quotidien et dans le cadre de projets concertés, accompagnés et accompagnants prennent leur part pour **promouvoir un développement durable à différentes échelles** spatio-temporelles. L'apprentissage par le « faire » dans nos structures est au cœur d'un développement vertueux pour rapprocher les êtres humains les uns des autres et de leur environnement.

## EN RESUME : DES FORCES ET DES FAIBLESSES

Dans toute collectivité humaine structurée par un projet, forces et faiblesses interagissent en permanence. L'association ESPOIR-CFDJ s'instruit et se nourrit elle aussi de ses faiblesses, en tire constats et enseignements, les confronte aux réalités évolutives de ses contextes d'interventions et, sur ces bases, se montre capable d'explorer et d'expérimenter, tout en les évaluant au fur et à mesure, de nouveaux positionnements et de nouvelles réponses.

### **Des forces**

- Une histoire riche
- Des pratiques professionnelles souvent reconnues comme innovantes et aptes à s'adapter aux mutations de leur environnement
- Une image de sérieux sur des enjeux sociétaux majeurs, consacrée par la reconnaissance d'utilité publique et le rapprochement régulièrement recherché par des associations en souci de maintenir leur projet
- Des équipes mobilisées et engagées sur plusieurs départements, à proximité des territoires et en lien croissant avec la diversité des autres acteurs de ceux-ci, mais faisant association au travers d'un projet commun impulsé puis développé et soutenu par le Conseil d'administration et le Siège
- Une taille conséquente, mais à échelle humaine (plus d'une vingtaine d'établissements et de services, environ 500 travailleurs sociaux) avec une gestion qui a su s'adapter aux développements quantitatifs et qualitatifs de l'association
- Une capacité à se mobiliser rapidement sur de nouveaux projets
- Une mobilisation citoyenne manifestée en 2018 au service du projet ESPOIR-CFDJ et du remaniement de sa gouvernance

### **Des faiblesses**

- Une grande dépendance aux politiques publiques et à leurs évolutions
- Une fragilité et une vulnérabilité économiques accrues, à l'instar d'une très grande partie du secteur associatif français
- Une capacité d'intervention autonome encore limitée

## DES AMBITIONS AUX ENGAGEMENTS

L'association ESPOIR-CFDJ porte un certain nombre d'ambitions, nourries par son histoire et portées par son actualité, qui constituent autant d'engagements pour guider son devenir et la doter au fur et à mesure des moyens d'y parvenir. **Si elle forme le projet de maintenir au meilleur niveau ses prestations et de tenir les engagements d'ores et déjà souscrits auprès des pouvoirs publics, elle entend franchir une étape majeure d'ici 2024 en développant de nouvelles ambitions en lien avec l'écosystème.**

- \* **Avoir, seul et/ou en réseau, une parole publique audible, appuyée sur nos valeurs, nos pratiques, nos résultats,** dans les débats portant sur les politiques sociales, éducatives, socio-éducatives et sur leurs évolutions.
- \* **Affirmer des objectifs propres** en dépassant le seul statut de prestataire de services pour les administrations sociales d'État ou départementales et en développant des financements autonomes pour servir des projets propres avec la volonté de les doter de démarches pérennes, sécurisées et régulièrement évaluées.
- \* **Prendre systématiquement en considération et solliciter les ressources des territoires d'implantation.** Mobiliser les forces et les réseaux des familles, les savoirs et savoir-faire des enfants, des jeunes et des parents. Développer les interactions et les coopérations avec les structures publiques – Education nationale, établissements de formation, collectivités locales, structures de loisirs, culturelles et sportives – ainsi qu'avec les associations d'éducation populaire et/ou de proximité.
- \* **Développer et encourager les liens entre développement durable et éducation populaire** en qualité d'acteur impliqué.
- \* **Conforter et faire vivre l'ouverture, la cohésion et l'indivisibilité de l'association ESPOIR-CFDJ.** Il s'agit de maintenir, de développer et d'adapter l'instrument associatif en le plaçant au service de ses ambitions d'ouverture permanente (accueillir de nouveaux projets en phase avec nos modalités et qui ne peuvent plus être administrés comme ils l'étaient). A cet effet il lui faut conjuguer un Conseil d'administration remobilisé et un siège modernisé, aux missions clarifiées, respectant l'autonomie éducative des intervenants sociaux de terrain au service des missions qu'ils reçoivent ou qu'ils initient.



## DES AMBITIONS AUX ENGAGEMENTS

- \* **Mettre en œuvre une politique des ressources humaines et de dialogue social** apaisée, critique et constructive, visant à garantir le bien être des professionnels et à libérer leurs talents. Ce dialogue sera nourri par les échanges entre le siège et les services, chacun dans ses rôles : le siège est au service de la stratégie générale et des services impliqués sur le terrain ; les services déclinent la politique du Conseil d'administration et du siège en restant en lien constant avec l'environnement territorial.
- \* **Évaluer régulièrement l'offre et la pratique institutionnelles et garantir la conformité et l'amélioration des pratiques professionnelles** au cadre juridique général et aux valeurs affichées.
- \* **Prendre en compte l'émergence potentielle ou effective des nouveaux métiers et des nouvelles compétences** requis par l'extension des domaines et modalités d'intervention de l'association, s'agissant notamment de l'insertion socio-professionnelle, de l'insertion par l'activité économique, de l'insertion par le logement, mais aussi de la promotion, du développement, de l'expérimentation et de l'accompagnement du bénévolat : parrainages séniors/jeunes, parrainages entre jeunes adultes, recours à des familles d'accueil de relais, de week-end, de vacances.
- \* **Promouvoir, dans tous les services et établissements, l'expression politique des enfants, des jeunes et des parents.** Par « expression politique », on entend celle de leurs souffrances, problèmes et besoins, qui nécessite évidemment ses propres cadres de recueil et de suivi, mais aussi et surtout celle de leurs expertises d'expérience, d'usage, de leurs opinions, de leurs aspirations individuelles et collectives et de leurs propositions d'intérêt général. Ce travail doit engendrer, chaque fois que possible, des suites concrètes tant au niveau de chaque service et établissement (via le Conseil de la Vie Sociale et tous autres dispositifs spécifiquement appropriés) que, centralement, au niveau de l'association.
- \* **Garantir la professionnalité des interventions**, mais la relativiser au regard des compétences complémentaires dont les personnes accueillies et accompagnées peuvent faire état et donner la preuve : il s'agit de « faire avec » ou de « faire faire » plutôt que de « faire à la place ».

